

« Béton Lyonnais » :

Atteinte aux milieux naturels persistante et mépris pour le droit de l'environnement

22 mars 2021

Comme cela a été brièvement annoncé dans notre dernière Newsletter, FNE-Rhône suit de près les évolutions d'un dossier emblématique pour la lutte contre la pollution des ressources en eau potable et le respect du droit de l'environnement.

Il s'agit de l'installation « Béton Lyonnais », située à Décines et qui, en raison du risque de pollution que représente son activité, est soumise à une réglementation très stricte. En effet, la fabrication de béton sur ce site entraîne un risque pour l'environnement du fait notamment du déversement d'eaux industrielles.

Un historique peu flatteur pour l'installation « Béton Lyonnais »

Depuis 1993, l'exploitant de cette installation dispose d'un titre d'exploitation, mais l'activité actuelle du site se révèle complètement disproportionnée par rapport aux capacités de production initialement autorisées. D'autant plus que la régularité même de l'implantation de cette entreprise interroge : sur une zone à l'origine agricole et dans le périmètre de protection du puits de captage « La Rubina » !

Tirant profit de cette situation administrative douteuse, l'installation accroît sa production sans jamais avertir l'administration, se plaçant ainsi dans une situation irrégulière qui perdure jusqu'à aujourd'hui ! Le site triple sa production de béton, est utilisé comme un lieu de dépôt sauvage de déchets en tous genres.

Pourtant, les services de la DREAL rendent compte à plusieurs reprises de ces irrégularités et le Préfet prend alors des mesures importantes par voie d'arrêté dès 2009 en ordonnant la suspension de l'activité et en imposant des sanctions administratives importantes ! Ces mesures ne sont pas suivies d'effets. Pire encore, des forages non autorisés dans la nappe de la Rubina sont constatés en 2011 par les services préfectoraux et de nouveaux arrêtés ordonnant la mise en conformité de l'installation sont pris. Par la suite, les rapports de contrôles de l'Inspection des Installations classées pour par la protection de l'environnement (ICPE) sont accablant et l'exploitant est à nouveau mis en demeure à plusieurs reprises de se conformer à ses obligations réglementaires. Ces contrôles et arrêtés de mise en demeure se poursuivent jusqu'à ce début d'année 2021, démontrant la persistance des irrégularités et des potentielles infractions !

Vous avez dit droit de l'environnement ?

Un risque pour l'environnement et la ressource en eau potable

Plus encore que le non-respect du droit qui s'impose à ce type d'installation, l'exploitant fait peser sur les milieux naturels un important risque de dégradation. Risque qui n'est donc limité par aucune mesure pourtant demandée par le Préfet. En effet, les eaux souillées issues de la fabrication de béton sont rejetées directement dans les milieux, pouvant causer une pollution du sol et des eaux de surface et sous-terraines. Cette eau qui provient donc en partie du forage pratiqué dans la nappe phréatique de la Rubina, identifiée comme étant une réserve d'eau potable pour l'ensemble de la Métropole de Lyon et dont la protection a été déclarée d'utilité publique depuis 1976 ! Ce périmètre de protection contraint donc théoriquement les activités exercées sur le site.

Il résulte de tout ceci un risque important pesant sur les milieux naturels et une mise en œuvre lacunaire du droit de l'environnement !

FNE-Rhône passe à l'action !

Fort de ces constats, et après avoir été mobilisée par les riverains du site et des partenaires associatifs, FNE-Rhône s'empare de ce sujet sensible. La préservation de la nature, des ressources naturelles en général et de l'eau en particulier est notre raison d'être depuis plus de 50 ans !



C'est pourquoi nous **rejoignons les actions militantes** menées dans le cadre de la lutte contre le risque environnemental que fait peser l'installation Béton Lyonnais. Il s'agit pour nous de **contribuer à alerter** les autorités et le public sur l'importance de ce dossier.

Aussi, FNE-Rhône, animée par la volonté de défendre les intérêts de l'environnement, entend défendre les intérêts environnementaux par tous les moyens mis à sa disposition en tant qu'association agréée pour la protection de l'environnement. Nous envisageons donc de nous associer à l'enquête actuellement en cours et diligentée par le Parquet de Lyon, afin de nous **constituer partie civile dans cette affaire**.

Plus amples détails et informations seront publiés régulièrement sur [notre site internet](#) et nos réseaux sociaux !

Contacts :

rhone@fne-aura.org

Ou directement Gaëtan Bailly : 06.26.07.28.53